

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI

---

COMITE DE DIRECTION

---

359ème séance

Samedi 17 décembre 1960, à 9 heures 30.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
W.ROBYNS	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

EXCUSES

MM. M.MAQUET	Vice-Président
P.STANER	Délégué du Ministre des Affaires Africaines
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
E.STOFFELS	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

-----

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 358ème séance, tenue le 1er décembre 1960, est approuvé.

SITUATION DE L'INSTITUT

En l'absence de toute directive, l'avenir de l'Institut reste

problématique. Aucune information n'a été reçue sur la façon dont le financement des activités sera assuré à partir du 1er janvier 1961.

M. le Ministre des Affaires Africaines, comme ses prédécesseurs, ne nous donne aucune instruction.

DECISION N° 4.511.- PERSONNEL D'AFRIQUE. PROMOTION.

M. A.ORY, Conservateur-adjoint, est promu au grade de Conservateur.

Une annale de traitement de 3% est accordée à MM. P.MARLIER, Conservateur  
J.de WILDE, Conservateur  
F.MIESSE, Assistant  
J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent.

Ces dispositions prennent leur effet au 1er décembre 1960.

DECISION N° 4.512.- PERSONNEL D'AFRIQUE. DEPART.

A sa demande, M. le Conservateur J.HAEZAERT est autorisé à écourter son congé. Il rejoindra son poste, au Parc National de la Kagera, vers la fin du mois de février 1961.

RETOUR EN AFRIQUE DE M. le CONSERVATEUR Cl.CORNET d'ELZIUS.

Il est pris note des garanties que M. le Conservateur Cl.CORNET d'ELZIUS souhaite obtenir dans l'éventualité de son retour au Congo.

DECISION N° 4.513.- DEMANDE D'ENQUETE.

Des considérations ayant été émises sur la façon de servir de M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, celui-ci a demandé l'ouverture d'une enquête.

Le Président expose les rétroactes de cette affaire. Invoquant l'absence de la majorité des membres du Comité de Direction, M. DE SAEGER demande que l'examen des accusations dont il est l'objet soit reporté à une séance ultérieure, ce qui est admis.

DECISION N° 4.514.- DEMANDE DU CENTRE NATIONAL DE VOLCANOLOGIE

Il sera répondu favorablement à la demande du Centre National de Volcanologie d'autoriser le Commandant C.TULPIN de visiter le cratère du volcan Nyiragongo, en vue de vérifier l'état du matériel qui y est entreposé et de procéder à des observations comparatives sur le lac de lave.

DECISION N° 4.515.- DON DE PUBLICATIONS DE L'INSTITUT

Le don de certaines publications de l'Institut au Makerere College, à Kampala, est approuvé, en reconnaissance de l'attitude du Gouvernement de l'Uganda envers les membres du personnel de l'Institut, au cours des récents événements.

DECISION N° 4.516.- REQUETE DE M. LE CONSERVATEUR EN CHEF M.MICHA

Suite à la décision n° 4.505 (358ème séance - 1er décembre 1960) M. M.MICHA, Conservateur en Chef, sur la base de renseignements qui lui ont été communiqués verbalement au Ministère des Affaires Africaines, demande de surseoir à la décision de le remettre à la disposition du Ministre des Affaires Africaines.

Faute d'éléments confirmatifs, cette demande est momentanément admise.

DECISION N° 4.517.- DEMANDES D'INTERVENTION A LA FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI.

Au nom de l'Institut il sera demandé à la Fondation pour favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi d'accorder les subsides suivants :

1° QUATRE-VINGT MILLE FRANCS en faveur de M. le Dr R.zur STRASSEN, de la Senckenbergische Naturforschende Gesellschaft de Francfort, pour permettre de rémunérer, pendant une durée d'un an, un préparateur spécialisé pour effectuer les préparations microscopiques

nécessaires à l'étude des Thysanoptères du Parc National de la Garamba.

2° QUATRE-VINGT MILLE FRANCS en faveur de M. le Professeur H.BURLA, de l'Université de Zürich, également pour la rémunération partielle d'un préparateur chargé de lui apporter une aide technique pour l'étude des Drosophilides récoltés au Parc National de la Garamba.

3° CINQ MILLE FRANCS en faveur de M. Marcel BAHIZI, pour frais d'assistance à l'occasion du stage qu'il va accomplir dans les Parcs Nationaux des Etats-Unis.

4° Un avis favorable est donné au renouvellement du subside mensuel tel qu'il fut accordé pour l'année 1960 à M. A.CLEUTER, Dessinateur au Jardin Botanique de l'Etat.

DECISION N° 4.518.- COMPTABILITE DE L'INSTITUT. CAUTIONNEMENTS ET RESERVE


1° En application des dispositions de la décision n° 2.066 (193ème séance - 23 avril 1949) M. A.DENIS et la DUDLEY PICTURES CORPORATION ont déposé respectivement un cautionnement de 25.000 et 10.000 ₣ en mai et juin 1956, remboursables moyennant la remise d'une copie des films qu'ils ont été autorisés à enregistrer au Parc National Albert.

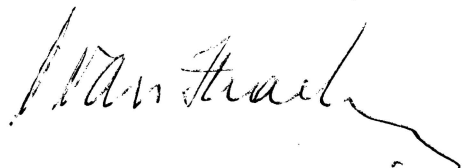
Cette condition n'ayant pas été remplie, ces cautions seront prises en recette, conformément aux dispositions de l'article 19 de l'Arrêté Royal du 9 juillet 1936.

2° Le reliquat de la réserve constituée pour des buts de propagande par la Décision n° 4.366 (342ème séance - 16 janvier 1960) en faveur de M. A.MANKOWSKI, journaliste, soit VINGT MILLE FRANCS, n'ayant plus sa raison d'être, est annulé.

La séance est levée à 10 heures 40  
LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DU COMITE  
DE DIRECTION,

  
H. DE SAEGER.

  
V.VAN STRAELLEN.